

CAMP DE JOUR



POLITIQUE ET RÈGLEMENTS

HORAIRE

Les heures sont de 9 h à 16 h. **Aucun service de garde sur place.**

POLITIQUE D'ADMISSIBILITÉ

Le participant doit

- être âgé de 14 ans en date de l'inscription.
- pouvoir s'intégrer dans un ratio 1/6.
- être autonome dans l'utilisation des toilettes.
- être autonome dans son alimentation.
- être en mesure de marcher à un rythme soutenu sur de moyennes distances (30 minutes et plus) avec un minimum de supervision / accompagnement.
- être capable de participer au groupe et aux activités
- pouvoir comprendre les consignes données et les respecter.
- avoir du respect pour le matériel et l'environnement.
- NE PAS présenter de trouble grave du comportement; agressivité, crises répétées et/ou intensives.

POLITIQUE D'INSCRIPTION

ÉVALUATION

- Une évaluation est faite avec le responsable et le jeune lors d'une nouvelle inscription.
- Une réévaluation sera faite après 9 jours de participation au camp et ce, dans une période maximale de 3 semaines consécutives

POLITIQUE ET RÈGLEMENTS

COÛTS

- 5 \$ / carte de membre
- 135 \$ / semaine pour le camp,
- 20 \$ / chandail Camp de jour,
- 40 \$ / pour tout chèque sans provisions.

**Les places étant limitées, la priorité sera accordée au premier inscrit.*

**** AUCUN REMBOURSEMENT NI REMPLACEMENT POUR LES JOURNÉES D'ABSENCE ****

MODES DE PAIEMENT

Un dépôt de 50% du montant total est obligatoire lors de l'inscription (incluant la carte de membre et le chandail). La balance devra être payée au plus tard le 15 juillet 2025.

Le paiement peut être effectué par carte de crédit via un lien envoyé par courriel, ou en argent comptant.

En cas d'incapacité à payer en ligne avec sa carte de crédit, le paiement devra être par chèque ou en argent comptant.

En aucun cas nous ne pouvons entrer la carte de crédit à la main.

S'il reste des places disponibles lorsque la semaine de camp débute, les inscriptions à la journée seront possibles pour la semaine en cours. L'information sera publiée sur nos réseaux sociaux pour vous en avertir (coût à la journée : 30 \$).

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Voici, par écrit, notre politique de remboursement pour les camps de jour, en tout respect de la Loi sur la protection du consommateur (articles 193 à 195) :

- Si une semaine d'activité est annulée par notre organisme, les frais complets seront remboursés aux participants, incluant les frais administratifs.
- Toute demande d'annulation doit être adressée par écrit à l'adresse suivante : info@jumeleurs.ca.
- *Aucune demande de remboursement ne peut être faite par téléphone ou en personne.*
- Les réservations annulées au moins **5 jours ouvrables** avant le début de la semaine réservée seront remboursées, **à l'exception de frais administratifs de 20 \$.**
- Aucun remboursement n'est effectué en cours de semaine, en cas d'annulation par le participant ou la personne ressource.
- Aucun remboursement ne sera effectué alors que la semaine d'activité est terminée.
- Aucun remboursement ne sera accordé si vous annulez votre inscription à moins de **5 jours ouvrables** du début de la semaine réservée.
- En cas d'annulation ou de départ pendant le déroulement du camp, aucun remboursement ne sera accordé à moins que le participant soit malade ou victime d'accident. Dans ces cas, sur présentation d'un billet médical, un remboursement est accordé pour chaque jour complet d'absence (27\$/jour d'absence).

POLITIQUE ET RÈGLEMENTS

LISTE DE MATÉRIEL OBLIGATOIRE

- Lunch (avec bloc réfrigérant « Ice Pack » ou thermos) et collations.
- Chapeau / casquette.
- Crème solaire en aérosol (à prioriser).
- Maillot de bain et serviette de plage.
- Vêtements confortables, décents et adaptés à la température du jour et aux activités.
- Imperméable lors des jours de pluie.
- Espadrilles ou sandales de sport - les sandales de fantaisie ou « gougounes » sont défendues.
- Gourde d'eau.
- Sac de plastique pour mettre les vêtements mouillés.
- Matériel d'hygiène, si nécessaire.
- Médicaments, incluant auto-injecteur d'adrénaline (EpiPen)

NOTE : L'application de la crème solaire est la responsabilité du participant. S'il éprouve de la difficulté à l'appliquer, le participant peut demander la coopération d'un ami.

Les animateurs ne doivent pas appliquer la crème solaire sur la peau des participants. Il s'agit là d'un règlement municipal.

Si les parents désirent que les animateurs aident le participant à appliquer leur crème solaire, ils devront fournir une autorisation écrite et signée au coordonnateur du camp de jour.

POLITIQUE SUR LA DISCIPLINE

Le bon fonctionnement du camp de jour ne peut se faire que dans la politesse et dans le respect des animateurs, des participants, de la direction, des personnes ressources, des chauffeurs d'autobus, des responsables sur les lieux de sorties, de soi, des équipements et des installations. La politesse et le respect vont également dans le sens de respecter toutes les personnes rencontrés lors des sorties.

En aucun temps et sous aucun prétexte, l'intimidation, ni le harcèlement ne seront tolérés, sous peine d'expulsion.

Les participants vont voir la personne responsable lorsque ça ne va pas avec un autre participant.

Advenant des problèmes de conduite, les responsables du Camp de jour se verront dans l'obligation de communiquer avec la personne ressource du participant concerné afin de trouver des moyens pour corriger la situation. Le camp se réserve le droit d'expulser un participant (voir la section sur les cas d'indiscipline, plus bas).

Il est obligatoire de porter le chandail de camp lors des sorties.

POLITIQUE ET RÈGLEMENTS

POLITIQUE SUR LA DISCIPLINE - suite

Tout objet jugé superflu ou dangereux par l'animateur sera confisqué et remis à la fin de la journée au participant. La direction du camp de jour n'est pas responsable des objets perdus, vandalisés et/ou volés.

Les participants mangent seulement lors des périodes de collations et à l'heure du dîner.

Les participants ne peuvent quitter le Camp de jour pour aller au restaurant, au dépanneur ou ailleurs.

Pour toutes consignes particulières concernant le participant, vous devez les remettre PAR ÉCRIT au coordonnateur.

Si le participant doit s'absenter ou arriver en retard, vous devez avertir les animateurs du Camp en laissant, LE PLUS TÔT POSSIBLE, un message au camp de jour ou par courriel.

Les participants qui doivent quitter le Camp de jour avant l'heure de fin prévue des activités doivent en aviser les animateurs et la direction du Camp de jour par un billet signé de la personne ressource, à défaut de quoi ils ne pourront quitter le Camp qu'à l'heure prévue à l'horaire.

Le matériel et les équipements devront être manipulés avec soin afin de pouvoir en profiter tout l'été.

Dans les salles de bain, les participants utilisent l'eau et le papier hygiénique à bon escient, et non pour inonder les lieux.

En transport en commun, les participants marchent et parlent calmement et respectent toutes les règles de civisme exigées par les animateurs et les employés de la STM.

Dans le métro, les participants se déplacent le long des murs et en rangs. Lors de l'attente des autobus et du métro, les participants restent aux endroits indiqués par les animateurs.

Sur les lieux de sorties, quels qu'ils soient, les participants respectent toutes les consignes émises par les responsables, ainsi que toutes les règles usuelles de civisme dans les lieux publics.

CAS D'INDISCIPLINE : Bien que les participants soient en vacances et qu'ils viennent au camp de jour pour avoir du plaisir, ils se doivent de le faire en respectant les règles d'encadrement du camp et celles édictées par l'animateur. Il est rare que nous ayons à faire face à des cas d'indiscipline majeure, mais si cela devait se présenter, voici la procédure que nous devrions employer (à titre indicatif):

1. Avertissement verbal donné au participant par l'animateur et appel à la personne ressource.
2. Rencontre entre le participant et le coordonnateur du camp de jour et appel à la personne ressource.
3. Rencontre entre le coordonnateur, l'animateur, le participant et la personne ressource.
4. Expulsion du camp pour un temps déterminé.

* En cas d'expulsion, aucun remboursement ne sera effectué.

** Nous nous réservons le droit de modifier cette procédure, selon la nature des cas d'indiscipline.

POLITIQUE ET RÈGLEMENTS

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Si le participant doit prendre des médicaments, vous devez nous faire parvenir **PAR ÉCRIT** la posologie à suivre. De plus, le médicament doit être identifié au nom du participant.

Au moment de l'inscription, la personne ressource a la responsabilité de fournir les renseignements médicaux du participant qu'elle souhaite inscrire. Cela comprend les allergies, la prise de médicaments et tout problème de santé.

Les animateurs seront autorisés à donner des médicaments à un participant seulement si ceux-ci sont accompagnés d'une autorisation écrite remise au préalable au coordonnateur du camp de jour, datée et signée de la personne ressource du participant concerné.

Les médicaments doivent être munis d'une prescription médicale originale et récente précisant :

- nom du participant,
- nom du médicament,
- dosage, heure et durée d'administration (nombre de fois par jour).

EN CAS DE MALADIE

Le participant doit demeurer à la maison s'il présente l'un des symptômes suivants :

- Symptômes reliés à la COVID-19, rhume ou grippe
- Fièvre de 38o Celsius (100 o F)
- Diarrhée
- Vomissements au cours des dernières 24 heures
- Maladie infectieuse
- Éruption cutanée non diagnostiquée
- Présence de parasites (poux)

Lorsque l'animateur se rend compte de l'état malade d'un participant, la personne ressource est immédiatement avisée afin qu'elle puisse venir le chercher.

Le coordonnateur se réserve le droit de juger du retour ou du non-retour d'un participant qui a eu une maladie contagieuse (durée du congé, gravité de contagion, etc.)

Nous prenons toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que la sécurité des participants ne soit jamais négligée.

Concernant le personnel du camp de jour, nous vérifions les antécédents judiciaires de chacun des animateurs que nous embauchons, qui sont âgés de 18 ans et plus.

PROTOCOLE D'URGENCE

Tous les animateurs ont pris connaissance des protocoles d'urgence disponibles sur le site web.campsquebec.com et sont en mesure de les appliquer adéquatement.

L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

